

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 15 février 2023

Date de la convocation: 07/02/2023

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-trois et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 8
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 9
Représentés : Noël PEREIRA DA CUNHA

Excusés : Sadek BOUBEKEUR, Pascal FLURIN

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Joseph FROMIGUE

2023_009 - Objet : PARTICIPATION FINANCIERE AU FESTIVAL PYRENEEN DE L'IMAGE NATURE

Le président rappelle que la commune de Cauterets reçoit depuis 2015, le festival pyrénéen de l'image nature sur son territoire.

A l'initiative de l'Office Français de la Biodiversité, ce festival, organisé notamment autour de photographes exposants, d'un concours photo organisé par Pyrénées Magazine, de conférences sur des thèmes en lien avec la faune et la flore, est le premier de l'image naturaliste de montagne dans les Pyrénées.

Afin de pouvoir financer ce festival en 2023, la commune de Cauterets sollicite le soutien financier de la CSVSS à hauteur de **1 000 €**.

En contrepartie de cet accompagnement, la commune de Cauterets s'est engagée à assurer la communication par la présence du logo de la CSVSS sur tous les supports

Cet exposé terminé, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 1500€ à la commune de Cauterets pour la réalisation de ce festival ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 065-256501321-20230215-2023_009-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/02/2023
065-256501321-20230215-2023_009-DE